



Liaison aérienne à 90 kV
LAVAUD - MANSAT

PLAN PARCELLAIRE
(Extrait au 1/2500)

DEPARTEMENT DE LA CREUSE (23)

COMMUNE DE GUERET

Section : CH Parcelle : 312

Légende :

 Bande de servitude des lignes aériennes

Indice : A

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre Développement et Ingénierie
82 Chemin des Courses
31037 TOULOUSE CEDEX 1

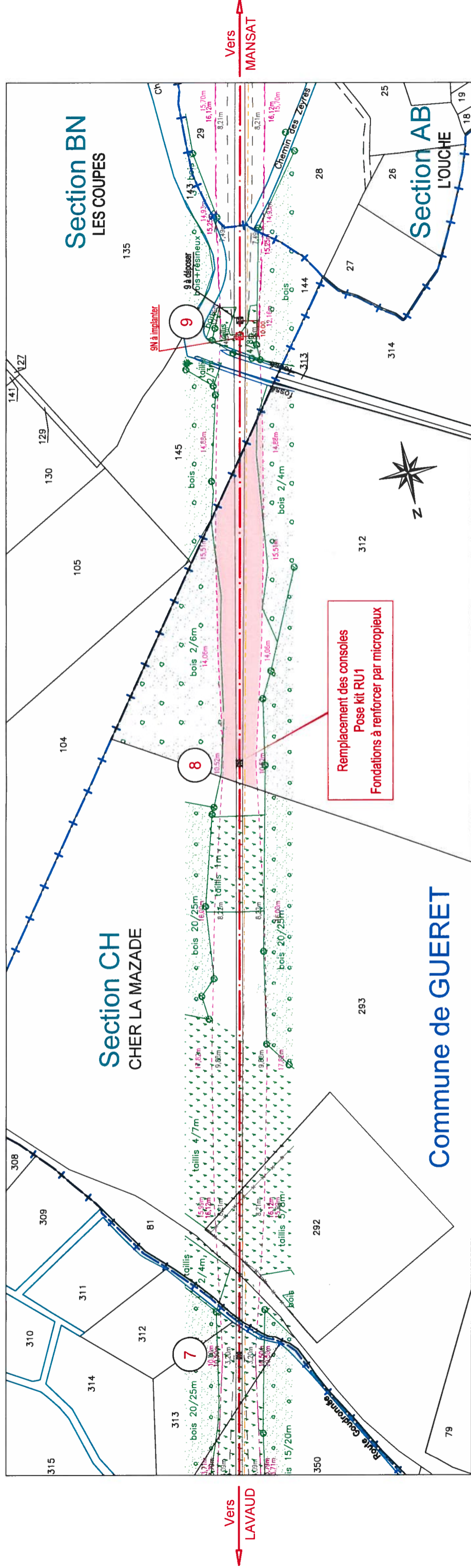
Ce plan a été établi par la société RICOM
10 rue Patrick Depailler
63 000 CLERMONT-FERRAND
sous sa responsabilité en date du 11/02/2021



PLAN N° EXTRAIT PARCELLAIRE-8-A-00

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20210930-DEL-2020-109-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Commune de SAINTE FEYRE



Accusé de réception en préfecture
 023-212309603-20210930-D02-2020-109-5
 Date de télétransmission : 30/09/2021
 Date de réception préfecture : 30/09/2021

**Travaux de pose de ligne aérienne à 90kV
 LAVAUD - MANSAT**
 Reconstructions support sur nouvelles fondations
 EXTRAIT DE PLAN PARCELLAIRE AU 1/2500ème
 Cne de GUERET

Commune de GUERET
 Hotel de Ville
 Espace François Mitterrand
 23000 GUERET

en qualité de propriétaire
 reconnaît avoir reçu un exemplaire
 du présent plan parcellaire

Pour accord le :
 Signature :

Pour le cas où le propriétaire ferait des travaux, quelle que soit leur nature, dans la bande de servitude ou à proximité de cette bande, il devra déposer une Déclaration de projet de Travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur.